

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ADOPTION DE CERTAINES MODIFICATIONS

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): demande l'autorisation de présenter le bill C-215, concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^o fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Lors de la prochaine session de la Chambre?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions au sujet de ce bill et, vu l'intérêt général, il a été proposé qu'après la deuxième lecture il soit renvoyé au comité plénier plutôt que devant le comité permanent des privilèges et élections. Sur cette base, je me demande si la Chambre consentirait à changer l'ordre de deuxième lecture du bill, contrairement aux règles habituelles afin qu'il puisse être renvoyé au comité plénier?

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord. Nous pensons que le gouvernement a si peu de mesures législatives à présenter à la Chambre que le temps sera mieux employé de cette manière.

L'hon. M. Macdonald: Pourquoi ne lisez-vous pas le *Feuilleton*?

M. l'Orateur: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LES POSTES

LA MENACE DE GRÈVE GÉNÉRALE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre suppléant si le ministre des Postes parlait comme membre du cabinet lorsqu'il a déclaré en fin de semaine que les postes paient mal, que les conditions de travail y laissent à désirer, que les relations ouvrières y sont chaotiques et les chances d'avancement inexistantes?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le chef de l'opposition admettra que la prési-
[L'hon. M. Macdonald.]

dence doit s'opposer à la forme de cette question. Sauf erreur, les questions ayant trait à des propos tenus hors de la Chambre doivent viser à déterminer si les propos des ministres reflètent la politique du gouvernement.

L'hon. M. Lambert: C'est bien de cela qu'il s'agit.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je m'empresse de suivre votre conseil. J'ai posé la question parce que j'ignorais quel était le statut actuel du ministre. Le premier ministre suppléant nous dirait-il si le ministre des Postes exprimait la politique du gouvernement lorsqu'il a tenu ces propos?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Comme vous l'avez signalé, monsieur l'Orateur, ce n'est évidemment pas une question de politique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un simple exposé de faits.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre suppléant si les négociateurs du Conseil du Trésor reflètent les vues du ministre des Postes sur les salaires et les conditions de travail ou celles des représentants du gouvernement au conseil d'arbitrage selon lesquelles les postiers ne sont pas mal rétribués comparativement au reste de la main-d'œuvre canadienne? Le premier ministre suppléant dirait-il à la Chambre et à la nation quels points de vue les négociateurs gouvernementaux expriment?

L'hon. M. Sharp: Il est bien évident que si je devais ajouter foi aux propos du chef de l'opposition et le croire sur parole—je n'ai pas parlé au ministre des Postes, et je doute fort qu'il ait dit ces choses...

Une voix: Il fallait s'y attendre.

L'hon. M. Sharp: Bien entendu, la position du gouvernement devrait être d'appuyer le président du conseil d'arbitrage. Par conséquent, la réponse est que nous appuyons la position du président du conseil d'arbitrage.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, le ministre des Postes n'a pas soulevé la question de privilège quand j'ai résumé sa déclaration; je puis donc conclure que le compte rendu était fidèle. Je demande au premier ministre suppléant si le gouvernement a pour politique, à une étape cruciale